

SOMMAIRE

1ÈRE PAGE.
Feuilleton.—Le Chasseur Canadien.
Reproduction : Les Donations.
2ÈME PAGE.
Notre place sous le soleil.—Il est ma-
gnifique. Qu'est-ce que cela signifie?
Irregularités électorales.—Dictionnaire
général.—M. Paul Féval.—Le même rapport
des statistiques de Québec.—L'enseignement
libre.—Cour du Banc de la Reine.—Nou-
veau livre d'Eschale.—Election reli-
gieuse.—Télégraphie.

3ÈME PAGE.

4ÈME PAGE.

Édition extra.

L'ETENDARD,

MERCREDI, 9 MARS

Notre place sous le soleil

Il y a quarante ans à peine, c'était une question sérieuse pour nous de savoir si nous réussissions à nous maintenir comme nation distincte, jouissant de son autonomie, sur le territoire de ce qui forme aujourd'hui la Province de Québec.

Mais voici que maintenant, en dehors même du Bas-Canada peuplé nous ne différencions pas les nôtres les Canadiens-français se groupent en si grand nombre dans les États-Unis du Nord, de l'Est et de l'Ouest, qu'il n'est pas une ville quelconque peu importante de ces États qui ne contienne plusieurs milliers de Canadiens-français organisés en société régulière, ayant ses institutions paroissiales, ses congrégations, ses écoles, etc.

Plusieurs villes américaines assez importantes sont même, en majorité, canadiennes françaises. Et dans certaines administrations publiques, notre race et notre langue française y sont l'objet d'attentions et jouissent d'une considération qui leur sont refusées même dans certaines villes du Bas-Canada. Il y a maintenant au moins une demi-douzaine de groupes canadiens dont le chiffre de population varie de 12 à 15 mille. Ceux de six à dix mille sont au nombre d'une vingtaine.

Or, voici que cette importance des Canadiens-français aux États-Unis s'affirme d'une autre façon. L'histoire, la statistique, même la géographie sont étudiées dans toutes les régions ci-dessus indiquées, spécialement au point de vue du mouvement canadien-français. Des travaux d'une haute importance sont actuellement en cours et trois d'entre eux que nous voulons signaler aujourd'hui.

1. Nous avons maintenant une "CARTE GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE CANADIENNE DE LA NOUVELLE-ANGLÈTERRE".

Elle indique toutes les cités de cette partie de l'Union Américaine où se trouvent des groupes canadiens-français constitués en organisation paroissiale. Cette carte est l'œuvre du Rév. Père Hamon de la Société de Jésus.

2. Nous avons déjà parlé du magnifique volume publié par notre confrère du National de Plattsburg, pour rendre compte de la 16e convention nationale des Canadiens-français des États-Unis tenue à Rutland, Vermont, les 22 et 23 juin 1886. Il est orné d'une trentaine de portraits de Canadiens distingués et des principaux figurants de cette convention.

Les délibérations du congrès, les remarquables discours qui y ont été prononcés y sont rendus avec une fidélité remarquable, et la fête de St Jean-Baptiste, célébrée avec grande pompe à la suite de la convention, y est décrite avec un luxe de description et une exactitude d'informations qui font honneur à ses auteurs.

Cela constitue déjà un livre des plus attrayants.

Mais laissons encore la parole à M. l'abbé Chagnon, curé de Champlain, y a ajouté un supplément d'une quarantaine de pages, où il a bien voulu donner à ses compatriotes les résultats d'études et de recherches des plus précieuses.

Le supplément est comme un recensement de la population Canadienne-française existant au sein de la grande république.

M. Chagnon y donne d'abord le nombre des familles de chaque localité, avec le nombre approximatif des individus, le nom de la paroisse, celui du curé, le nombre et le nom des sociétés nationales, religieuses, littéraires et de bienfaisance qui y existent, le nombre de ceux qui y sont propriétaires d'immeubles et l'assommoir total que représente la richesse foncière des Canadiens-français, la plupart du temps aussi, le nombre de leurs maisons de commerce et le chiffre collectif des affaires qui s'y fait annuellement, le nombre d'écoles canadiennes et celui des enfants des deux sexes qui les fréquentent, etc.

Il est à peine besoin de dire de quel intérêt sont tous ces précieux renseignements.

Le livre en question est en vente dans la plupart des librairies du Canada, notamment à la librairie Saint-Joseph, No. 1603 rue Notre-Dame, Cadieux et Derome, libraires. Seuls les 25 ou 30 portraits qui ornent ce livre valent et au-delà le mode de prix qu'il coûte.

3. Le troisième des ouvrages auxquels nous faisons allusion ci-dessus est l'annuaire catholique de M. Paradis.

C'est la septième année que ce digne compatriote, négociant important de Woonsocket dans le Rhode-Island, publie son annuaire. Si d'un côté, on doit reconnaître que M. l'abbé Chagnon est le père de la statistique canadienne aux États-Unis, de l'autre, il n'est que justice de dire que M. Paradis est le premier éditeur d'une revue statistique annuelle et périodique dévouée aux intérêts canadiens.

L'Annuaire Catholique, de plus petit format que le livre précédent, comprend 96 pages. C'est d'abord un almanach complet, agrémenté d'une foule d'historiettes nationales et édifiantes et autres matières attrayantes.

C'est ensuite un recueil de statistiques nationales des plus intéressantes.

On y trouve d'abord la liste complète de toutes les sociétés canadiennes nationales, littéraires, de bienfaisance, etc., de tous les États-Unis, avec l'indication du siège, du caractère spécial et du but de chaque société, le nom des membres et le nom des présidents et secrétaires, etc.

Puis vient un tableau de la population des principaux centres canadiens, avec indication, pour chaque localité, du nombre de prêtres, de médecins, de journalistes, d'avocats, de juges, de conseillers, de confesseurs, de marchands de nouveautés, de marchands de thé, de magasins généraux, de magasins de modes, de hardes faites, de meubles, de chausseries, d'épicerie, de bijouterie, de restaurants, d'hôtels, d'entrepreneurs, de marchands de bois, de marchands de charbon, de pharmaciens, de charbonniers, de vétérinaires, de boulangers, de selliers, de forgerons, de barbiers, de charcutiers, de tonneliers, de sociétés nationales, d'écoles. Le tout est couronné par le chiffre total de toute la population canadienne dans chaque localité.

Ainsi, ces trois œuvres réunies, donnent des renseignements d'un intérêt incroyable. C'est toute une révélation.

On peut, avec les trois documents en question, se faire une idée à peu près exacte de l'état religieux, social et économique de nos sept ou huit cent mille canadiens des États-Unis.

La carte du Rév. Père Hamon surtout est d'un intérêt saisissant. On imagine à peine, sans les secours d'un tel travail géographique, quelle est l'importance du contingent canadien qui habite les États de la Nouvelle-Angleterre.

Cette carte qui est à peu près trois fois plus grande que les précédentes, sur ses deux côtés, de tableaux indiquant la population canadienne par États et par Diocèses.

Elle est aussi en vente chez MM. Cadieux et Derome.

Enfin, pour mettre nos lecteurs parfaitement en position d'étudier la situation de nos compatriotes aux États-Unis, il est indispensable de leur indiquer un autre opuscule qui complète les trois que nous venons de signaler :

MM. Cadieux et Derome viennent de publier un "ALMANACH ANNUEL" du clergé Canadien, qui porte pour principal titre : "LE CANADA ECCLESIASTIQUE".

Cet opuscule, qui est nécessaire de se procurer pour le Canada, car il contient une foule d'informations précieuses et des plus complètes, touchant le clergé, nos institutions religieuses et de charité, maisons d'éducation, etc., contient les mêmes renseignements touchant le clergé canadien des États-Unis et ses institutions. Ici, le tout est par ordre alphabétique et la matière du livre est distribuée et indiquée suivant une méthode si lumineuse, que même et surtout pour l'étude de nos groupes canadiens au sein de la grande république, il est un complément nécessaire des trois autres ouvrages.

Nous nous permettons donc de faire à nos lecteurs deux suggestions :

1. La première, de consacrer au moins quelques loisirs à l'étude de cette portion si intéressante de la famille canadienne, qui habite au-delà de la ligne 45e.

2. La deuxième, de se procurer les quatre opuscules dont nous venons de donner une appréciation bien incomplète, mais suffisante, croyons-nous, pour en indiquer l'importance.

Nous reviendrons sur ces importants sujets.

IL EST MAGNIFIQUE !

M. Beaugrand nous nie le droit d'apprécier la valeur sociale de ses principes maçonniques, et de constater que le banquet à lui offert ne doit pas être accepté comme un hommage à notre nationalité. Incapable de réfuter les raisons péremptoires de notre démonstration, il y répond par des injures. Lui qui a prétendu être toléré par nos frères, lui qui fit parade d'idées, de sentiments, de doctrines etc., est essentiellement hostile à tout ce qu'il y a de plus cher au Canadien-français, il donne, de la tolérance maçonnique, le magnifique échantillon que voici :

Ce banquet à la acaie, les frères et les bandes révérents, tout comme le banquet que l'on offre à M. Fréchet, lors de son retour de France où l'Académie avait couronné un de ses volumes de poésie.

L'Étendard qui avait publié l'annonce du banquet s'en excuse en rejetant la faute sur son correcteur d'épreuves—après avoir empoché le montant de l'annonce; tout comme l'histoire de la biographie de M. Ward.

Mais cela n'est encore rien : Voici le bouquet :

Allez-y ferme, messieurs ! et si le

cear vous en dit, jeudi soir, vous pour-
rez, après le dîner, venir ramasser les
mille francs de la table de M. Ward
et aller les fonds de bouteille à la triple
sainte de MM. Vanasse, Trudel et
Tassé.

Vous avez l'habitude de ces choses-là.

La Patrie du 8 mars 1887.

M. Beaugrand, les hauts hon-
neurs de la mairie vous ont méta-
morphosé, d'un vulgaire Cham-
pagne en un magnifique Beau-
grand.

Voilà que vous avez le grand
genre ! Oh ! mais tout à fait !
Continuez !

Qu'est-ce que cela signifie ?

Les événements politiques des
quatre dernières années ont bien
souvent mis en relief une étrange
manie de l'honorable Secrétaire
d'Etat :

L'on trouve assez souvent M.
Chapleau comptant dans l'ombre
contre Sir Hector, son chef, lorsque
les événements ont fait à tourner
de façon à tenir au second plan sa
présomptueuse personnalité. Alors,
l'un des organes de M. Chapleau,
par exemple, publié le *Métier de
Ministre* : on bien, on se confie
contre une importante mesure mi-
nistérielle, comme ce fut le cas en
1884, à propos du dernier octroi du
Pacifico; ou enfin, on simule une
trouille pour obtenir un siège au
Sénat en faveur du frère Sénécal,
un chemin de fer en perspective
aux élections de Terrebonne et
l'honneur de la Cour du Banc-de-
la-Reine pour l'Associé Church,

ainsi que la chose a été pratiquée
avant les élections de février 1887.
Aujourd'hui, il est évident que
M. Chapleau boude Sir Hector et
Sir A. P. Caron.

Plus, coïncidence signalée;
il y a quelques jours, un ami de
Toronto nous annonçait d'avance
que le *Globe* pourrait bien mani-
fester de fortes sympathies pour
M. Chapleau.

Quels événements mystérieux le
faisaient pronostiquer ainsi ?
Était-ce la connaissance de quel-
ques négociations exécutées entre
M. Chapleau et l'organe griffé ?

Nous n'en savons rien. Mais ce
qui est certain, c'est que *Voici l'ar-
ticle du Globe*.

Voilà comment le *Globe* rap-
porte sur le compte de cet excel-
lent M. Chapleau :

ZIZANIE DANS LE CAMP

Les élections générales de 1882
avaient placé Sir Hector dans une fa-
cile position. Il était le chef incontesté des
conservateurs de Québec qui se trou-
vaient au nombre d'environ cinquante
dans la chambre des communes. Il
tenait la clef de la position, et il fit
sentir plus d'une fois son pouvoir à Sir
John. Son seul rival à Québec était
Chapleau, le premier ministre de la
Province. Pour mettre un frein à l'ar-
rogance de Sir Hector, Sir John fit en-
trer Chapleau dans son cabinet, mais
celui-ci, depuis cette époque, a tou-
jours mené une vie de chien, à cause de
l'insolent traitement qu'il a toujours
reçu, non seulement de Langevin, mais
encore de son valet de pied, Sir Adolphe
Caron, le ministre de la milice. Ces
deux ministres étaient à la tête de mi-
nistères importants, possédant une im-
mense patronage, tandis que Chapleau
devait se contenter d'un département
sans importance.

Son content de contrôler le patro-
nage et les nominations de leur provin-
ce, Sir Hector et Sir Adolphe se pré-
lassaient sur le premier rang des ban-
quettes ministérielles, tandis que les
forces de Chapleau à l'arrière, dans
derrière eux. Plus d'une fois, le sé-
crétaire d'Etat, harcelé par ses ennemis
dans le cabinet, fut sur le point de don-
ner sa démission.

Pour comprendre les positions res-
pectives qui occupent actuellement ces
messieurs, on doit se rappeler que la
province de Québec est divisée en deux
districts bien distincts et parfaitement
définis, celui de Montréal dont M. Cha-
pleau a la direction et celui de Québec
dont se vante son pouvoir. Quel est
arrivé aux dernières élections à la cause
ministérielle dans ces districts ? Le
parti a été presque annihilé dans la sec-
tion qui est sous la responsabilité de Sir
Hector et de Sir Adolphe. Le prestige
qui leur était dévolu en même temps
disparaissait leurs partisans.

De toute la fièvre phalange qu'ils
avaient autrefois dans le district de
Québec, il ne leur reste plus, pour les
autres districts, que le prestige du sé-
crétaire du chemin de fer de Carleton et
le fameux McGreevy.

Cependant Sir Adolphe, avec une
assurance sans bornes, a signalé son
arrivée ces jours derniers à la Capitale,
en proclamant Sir Hector le chef du
Bas-Canada, comme autrefois.

M. Chapleau se soumettrait-il en-
core à l'ancien traitement qu'il avait
ajouté toujours l'insulte à l'injure,
maintenant que la fortune de la guerre
a placé, en ce moment, en sa faveur,
dans la nature humaine d'après nous, et
aussi longtemps que le présent minis-
tère durera, nous pouvons nous atten-
dre à voir souverainement l'influence de
Chapleau, et Langevin et Caron sous sa
dépendance, devenir ses obéissants es-
cayeurs. Nous nous attendons aussi à
le voir essayer bientôt de les rejeter
dans la vie privée.

Irregularités électorales

Les élections fédérales qui vien-
nent d'avoir lieu ont les trois-
quarts des élections générales qui ont
lieu depuis l'adoption du vote au
scrutin secret et des formalités
dont on a entouré. Mais dans au-
cune des élections précédentes—
chose étrange—on n'a vu autant
d'irregularités commises par les
officiers qui étaient chargés d'ad-
ministrer la loi. On aurait pu s'at-
tendre, cependant, que l'expérience
acquise aurait diminué le nombre
de ces irregularités. Au contraire,
ce nombre n'a fait qu'augmenter.
Mais chose plus étrange encore,
il n'y a que les candidats de
l'opposition qui aient à souffrir.
Voilà une dizaine de députés de
l'opposition, élus par la majorité
des votes exprimés dans leur cir-
conscription électorale, et qui sont
menacés de voir leur élection an-
nullée pour quelques irregularités
de ce genre.

Il est évident que, si c'est un
système adopté par le gouverne-
ment, ce dernier y peut trouver
un terrible avantage. Mais il est
évident aussi que c'est un système
extrêmement immoral et que la
population du Canada ne saurait
tolérer.

Il y a deux remèdes pour le
moment, à appliquer; le vrai

remède serait une modification
radicale de la loi; mais comme il
n'est pas applicable au cas actuel,
nos conseillers l'emploi des
suivants :

D'abord, rappeler à ceux qui
ont à décider en dernier ressort
sur l'élection, l'article 80 de la loi,
dont voici le texte :

"Nulle élection ne sera annulée
à raison de l'inaccomplissement des for-
malités prescrites par le présent acte
pour les opérations de la collation ou le
dépouillement du scrutin, ou à raison
du manque de qualification des per-
sonnes qui auront signé le bulletin de
présentation reçu par l'officier-rap-
porteur en vertu des dispositions du pré-
sent acte, d'aucun erreur dans l'em-
ploi des formulaires annexés au présent
acte, si l'appel au tribunal chargé de
s'enquérir de la question, que les opé-
rations électorales ont été conduites con-
formément aux principes établis par la
présente loi, et que cet inaccomplisse-
ment ou cette erreur n'a pas changé le
résultat de l'élection."

L'esprit de la loi, tel qu'il res-
sort de l'article que nous venons
de citer, est donc que l'on doit dé-
clarer élu toute personne qui a
recueilli la majorité des votes don-
nés de bonne foi, quand même des
irregularités auraient été com-
mises.

Maintenant, pour faire cesser
les irregularités et rendre plus
circonspectes les personnes qui
acceptent des charges de sous-offi-
cier-rapporteur etc., il ne serait
pas mauvais que les candidats
dont l'élection est mise en péril
par ces irregularités, prissent le
recours que leur donne l'article
108 :

"Tout officier-rapporteur, sous-offi-
cier-rapporteur, secrétaire d'élection ou
greffier de bureau de vote qui refu-
sera ou négligera d'accomplir quel-
que-une des obligations ou formalités
requises de lui par le présent acte,
encourra, pour chaque tel refus ou né-
gligence, une pénalité de deux cents
piastres, payable à quiconque en pour-
suivra le règlement."

L'article 109 donne au précédent
la sanction de la contrainte par
corps.

JOURLAINS.

Mort de M. Paul Féval

Nous avons la douleur d'annon-
cer le décès de M. Paul Féval,
Corentin Féval, littérateur français
distingué, auteur d'un grand nom-
bre d'excellents romans dont plu-
sieurs ont été publiés en feuilleton
dans l'Étendard.

En 1876, M. Féval, dont les sen-
timents religieux s'étaient attéris,
au contact de l'impitoyable de certains
salons parisiens, fit un retour sur
lui-même et devint un catholique
sincère et ardent. Il revisa tous ses
romans, et publia en 1877, *Les
étapes d'une conversion*, où il ra-
conte dans quelques circonstances Dieu
lui a fait trouver "le chemin de
Damas."

Paul Féval naquit le 27 septem-
bre 1817 et appartenait à une an-
cienne famille de robe. Il étudia
d'abord le droit et fut admis au
barreau; il devint ensuite commis
dans une maison de banque, puis
journaliste et acquit bientôt la cé-
lérité. Depuis plusieurs années,
l'âge et la maladie l'ont empêché
d'écrire. Le 6 mars 1887, il fut
promu officier de la légion d'hon-
neur.

Dictionnaire généralogique
DE M. L'ABBÉ TANGUY.

Nous sommes heureux de sa-
luer l'apparition du 3e volume du
Dictionnaire Généralogique de M.
l'abbé Tanguy, et d'en prendre
occasion de renouveler nos félici-
tations à l'auteur et aux éditeurs,
pour l'œuvre si méritoire et si émi-
nente nationale qu'ils accom-
plissent.

Nous remercions spécialement
les éditeurs, qui ont bien voulu
nous offrir un exemplaire du 3e
volume de cet ouvrage inappré-
ciable. En parcourant les pages de
ce livre, une foule d'idées nous
assaillent: nous songions aux re-
cherches qu'un pareil travail né-
cessitait, à la patience que l'au-
teur avait dû y apporter, au soin
méticuleux qu'il avait
mis à éviter les erreurs; nous
songions encore aux bien-
faits de l'imprimerie, cette magi-
fique invention qui permet à tous
de profiter d'un pareil labeur.

Chaque jour son utilité pratique
est démontrée par de nouveaux
faits. Ces jours-ci encore, de braves
Canadiens établis aux États-Unis
apprennent, grâce au Dictionnaire
Généralogique, qu'ils avaient droit
au partage d'une succession qui
allait tomber en désuétude. Nous
sommes heureux du succès sans
cette œuvre qui remporte cette
publication. Nous ne saurions trop
la recommander à nos lecteurs, et
nous encourageons les Éditeurs à
continuer d'apporter dans l'im-
pression des volumes subséquents
la promptitude et le soin qu'ils y
ont mis jusqu'à ce jour.

MENUS PROPOS

La délaite de M. Désaulniers à Mas-
sachusetts délaite le parlement d'un
"étendard" de première classe.
Après avoir trompé les deux partis à
tour de rôle, il était de force à se trou-
per lui-même. Avec cela, pas plus de
tête que sur la main.

Le docteur Coulombe qui lui succède,
est un honnête homme et fera un excel-
lent député.

C'est du Canadien, qui avait déjà
réclamé M. Alexis Désaulniers pour
le gouvernement!

Le Dr Coulombe, comme un
bon nombre d'autres députés pro-
tempore, doit son élection à la frau-
de. Les boîtes de scrutin sont
ratées, depuis l'élection jusqu'à
décompte, dans le passage de la
maison de l'officier-rapporteur et
chaque état était muni de sa clef. Aux
protestations d'un des citoyens qui
réclamait contre cette tentative
offerte à la fraude, on a répondu :
"Mêlez-vous de vos affaires!"

Et voilà pourquoi des bulletins
marqués au nom de M. Désaulniers
ont disparu et d'autres au nom de
M. Coulombe, ont été changés.

Ces faits sont prouvés et temps
et lieu. Maintenant, que les minis-
tères triomphent par de tels
moyens! C'est donc leurs moeurs.

La Minerve insulte MM. Lémi
Tremblay, A. E. Poirier et Ernest
Tremblay, qui ont fait la cam-
pagne contre les chevaliers du
sacré-coulant, parce qu'elle
les a servis de M. Chapleau.

La Minerve, pourtant qu'elle
ne dit pas la vérité et que ces mes-
sieurs sont les employés de la
Chambre des Communes, et non
pas les domestiques des minis-
tères. Mais qu'est-ce que ça peut
lui faire? M. Poirier a pourtant
forcé M. Chapleau de renoncer,
dans la discussion publique, à ce
genre d'arguments, par une série
de démentis bien appliqués. Mais
dans ses colonnes, la Minerve se
sent plus brave; elle s'imagine que
ses lecteurs ne verront pas les dé-
mentis. Il est de fait que ses dupes
ont d'une grande force..... à
ne point voir.

Toujours les fameuses accusa-
tions du Canadien. Voici ce qu'en
dit la Minerve:

C'est le Canadien qui a inventé la
mèche. On a beau nier. Il persiste dans
son accusation et se déclare prêt à
faire d'un comité de la chambre. M.
Mercier usera-t-il l'opinion en re-
faisant une enquête? C'est ce que nous
verrons.

Comme dans notre pays, tout va
par précédents. M. Mercier aurait
pour traiter M. Tarte avec le mé-
pris qu'il mérite si largement, le
précédent de M. Chapleau qui, en
1882, refusa au même M. Tarte,
un comité d'enquête sur des accu-
sations beaucoup plus graves et
que le dit M. Tarte se faisait éga-
lement fort de prouver.

Qu'en dites-vous?

Et, supposons, qu'un des intimes
de M. Tarte, disons M. Le-
blanc ou M. Nantel, pour ne com-
promettre personne, demandât à
la Chambre une enquête sur ces
accusations, il y aurait le précé-
dent de M. Stevens à la motion
duquel on a répondu, en 1886, pas
une demande d'expulsion de la
Chambre!

On bien encore, celui de ce pau-
vre M. Moussau: "Nous répon-
drons par la vote!"

Ce qui prouve une fois de plus
qu'on a tort, même avec une ma-
jorité formidable, d'établir des
précédents qui, dans l'espace de
quelques années, peuvent se re-
tourner contre leurs auteurs!

Le Star, l'autre jour, proposait
gravement à M. Quinn, le candidat
battu à Châteauguay, s'il était dé-
claré élu par suite d'irregularités
dans les rapports de sous-officiers
rapporteurs, de résigner immédia-
tement et de recommencer l'élec-
tion.

Ideal! Aurait-il le courage de
faire la même proposition à M. F.
Vanasse qui est dans la même situa-
tion?

Oh! non! il connaît trop M.
Vanasse pour cela!

La mort de M. Henry Ward
Beecher met fin à la carrière d'un
des plus éloquents des pasteurs
protestants qui aient jamais compté
les États-Unis.

Cet homme a fait beaucoup de
bruit pendant sa vie, et du bruit
de divers genres; il a eu tout ce
qu'il pouvait désirer, popularité,
admiration, flatterie, influence, ri-
chesse, sa maladie et sa mort rem-
plissent des colonnes de journaux.

Et cependant, nous croyons que le
plus humble de nos curés de cam-
pagne laisse après lui plus de sin-
cères regrets; et que sa vie four-
nit plus d'exemples utiles au bon-
heur de l'humanité.

Ce que nous en disons, n'est
d'ailleurs, qu'un simple point de
vue humain; au-delà, nous ne
voyons aucune comparaison pos-
sible.

Le Monde consacrait hier quel-
ques lignes à l'éloge bien senti du
vieux M. Hector Berthelot,
journaliste depuis vingt ans, cari-
caturiste, etc. Le sujet prêtait à
l'éloquence.

1,648,000 FLORINS
PAYES
—AVEC—
\$5

Vous pouvez acheter une
obligation de la ville d'Imperial de
de Vienne en Autriche.
ÉMISSION DE 1884.

Ces obligations forment parti d'un emprunt
dont l'intérêt est payé en primes quatre fois
par année. Chaque obligation participe à
QUATRE TIRAGES ANNUELS

Jusqu'à ce que toutes les obligations aient été
achetées avec une prime plus ou moins forte.
Chaque obligation donne droit au tirage
pour le montant total de la prime que vous
avez achetée, car il n'y a pas de
SAUVAGE.

Primes

Florins	Florins	Florins
1 à 20,000	20,000	20,000
20,000 à 40,000	40,000	40,000
40,000 à 60,000	60,000	60,000
60,000 à 80,000	80,000	80,000
80,000 à 100,000	100,000	100,000
100,000 à 120,000	120,000	120,000
120,000 à 140,000	140,000	140,000
140,000 à 160,000	160,000	160,000
160,000 à 180,000	180,000	180,000
180,000 à 200,000	200,000	200,000

Et tout cela, 5,000 primes se montant à
1,648,000 florins, sera tiré au sort le
15 mai 1887.

LE PREMIER TIRAGE
Et chaque bon qui n'est abstrait de nous le on
avant le 1er Avril à 8 h. 30. M. donnera
récupérer en son pouvoir. Les bons qui
ont été achetés avant le 1er Avril ont le droit
de participer à la prime que vous avez achetée.
Ces obligations doivent être achetées avant le
1er Avril 1887. Elles sont payables par
versements mensuels.

Pour commandes, circulaires ou autres ren-
seignements d'adresser à
INTERNATIONAL BANKING CO.
100 rue Fulton, coin de Broadway, New-York
ÉTABLIE EN 1874

DEPECES de la NUIT et DU MATIN
ETATS-UNIS

Dix-neuf ans après
New-York, 7-14 La Cour criminelle d'Indianapolis (Indiana) vient de statuer sur une affaire de meurtre remontant à dix-neuf ans.

Il y a dix-neuf ans, il y avait duré moins de dix jours. Il paraît qu'en 1895, l'accusé William MacCaw, s'étant pris de querelle au sujet d'une femme, dans un pique-nique, à Indianapolis, avec un certain Asa Finkle, avait tué celui-ci d'un coup de couteau dans le cœur. Le meurtrier réussit à prendre la fuite, grâce à la confusion causée par le crime, et un pauvre diable que la foule avait pris pour l'un des coupables, fut arrêté et lynché instantanément.

Depuis lors, MacCaw s'était réfugié à Lincoln (Illinois), où il s'est ensuite marié et a mené une vie exemplaire. Il n'a jamais été inquiété, et il n'a pas eu à quelques mois cependant, le meurtre de Finkle, révisé instantanément, pour l'envoyer à Indianapolis? Il est accouru dans cette dernière ville où il a été reconnu, arrêté et mis en jugement.

MacCaw a soutenu qu'il était en état de légitime défense lorsqu'il avait tué Asa Finkle, et que c'était lui-même qui avait été tué.

Le verdict a été rendu, les nombreux amis de MacCaw, qui se trouvaient dans la salle d'audience ont poussé trois hurlements en l'honneur des jurés.

NOUVEAU

— L'ancien, dit-il, — hier matin, près de la porte de la rue de la Harpe, a été tué par un soldat. — Le jeune, dit-il, — hier matin, près de la porte de la rue de la Harpe, a été tué par un soldat. — Le jeune, dit-il, — hier matin, près de la porte de la rue de la Harpe, a été tué par un soldat.

Constantine
De Moines, Iowa 8 — Joseph Roy, commis, a tué hier soir, le constable E. S. Logan, dans une pharmacie.

Mort de M. Beecher
Brooklyn, N. Y. 8 — Beecher est mort à 9.30 h. a. m.

EUROPE

Le Septennat
A Reichstag, aujourd'hui, le bill du Septennat a subi sa première lecture. La mesure a été présentée par le général de Mecklenburg-Von Siedenhorst, ministre de la guerre. Dans son discours, il a prononcé les paroles suivantes : " Oubliez ce qui est passé. Il est certain que la mesure sera adoptée, mais plus la majorité sera nombre, plus le bill sera sûr. C'est pourquoi je demande à tous nos amis de ne pas manquer à l'appel." Le Dr Windthorst a dit qu'il croyait que le bill passerait rapidement par toutes ses phases et qu'il ne serait pas nécessaire d'attendre dans les comités. Il a ajouté que l'attitude du centre ne serait pas rendue avant que les résultats de tous les ballottages soient connus.

Ces deux libéraux et des socialistes se sont prononcés clairement hostiles au septennat.

— La première lecture du budget antipa-rabolairement bien demain.

— Une réunion de 75 membres du

entre à ce lieu aujourd'hui, une motion de confiance en M. Wendthorst a été adoptée à l'unanimité.

Plus que jamais

Les fourrures n'ont jamais été aussi bon marché que maintenant, c'est évident, la grande réduction qu'on s'est toutes nos pellicteries. Nos capots, nos manteaux, nos casques, nos manchons, etc., tout se vend meilleur marché que jamais, cela est naturellement dû à l'avancement de la saison. Néanmoins, on ne doit pas négliger ces avantages qui se rencontrent rarement. A la grande maison.

Ces DESJARDINS & Cie
Nos 637 et 639 rue Ste-Catherine
Aux 3 Chevreuils.
Montréal.

C'est le meilleur temps

Il est reconnu qu'après le jour de l'an, les fourrures se vendent tout le meilleur marché qu'avant. Aussi, il faut en profiter, nous avons réduit toutes nos fourrures. Venez vite.

Ces DESJARDINS & Cie
637 et 639 rue Sainte Catherine
Aux 5 Chevreuils
Montréal.

GRANDE VENTE

[illegible]

Cet emplacement est compris :
1. Du lit de terre connu et désigné sous le
numéro cent quatre vingt (No. 150) des dit
plans, jusqu'au mur de la dite maison, mesu
rante huit piés de largeur sur la dite profon
deur de quatre vingt piés, plus ou moins, et
sur la dite profondeur de quatre vingt piés
de largeur sur la dite profondeur de quatre vin
gt piés, plus ou moins, faisant partie d'un

sient soixante et dix-neuf. (No. 179) des di-
 plans et lierre sont officiels. Laquelle lan-
 guage de terre est bournée du côté nord-ouest,
 et le lot de terre sud-orient et le côté sud-est sont
 bournés du dit lot de terre nord-ouest
 soixante et dix-neuf.

30. D'une autre langue de terre du dit pied
 de largeur sur la dite prairie de la dite lan-
 guage sept pieds, plus ou moins, faisant partie
 du lot de terre orient et bourné sous le numéro
 cent quatre vingt-un (No. 191), des dits lan-
 guage et lierre de renvoi officiels. Laquelle langue de
 terre est bournée du côté sud-orient, du côté
 terre sud-orient en creux, et du dit lot de terre
 nord-ouest par le pied du dit lot de terre nord-
 ouest.

Les maisons érigées sur le dit emplacement
 portent les numéros civiques 83 à 93 de la dite
 rue Bourdieu.

Pour les conditions s'adresser au notaire
 soussigné.

J. P. MARION, N. P.
 Not. au rue St. Jacques.

227-61-25

THEO. DOUST
ARCHITECTE
 30, — RUE SAINT JACQUES, — 30
 Plans, mesures, estimation, devis et surveil-
 lance de bâtisses, et de tous travaux et so-
 ins et promptitude.

27-Jan-18

L.C. De Tonnancour
 MARCHAND-TAILLEUR.
No. 5 Cote St. Laurent
 (Ancienne Boutie de la Banque Ville Marie)
 COUPE PARFAITE GARANTIE
 407-16

AVEN est par les présentes donné que devant de sera faite à la Législature de Québec, à la prochaine session, pour obtenir un acte de incorporation d'une compagnie d'assurance sur la vie sous le nom de "La Caissière" pour que divers droits et privilèges concernant ladite corporation.

CHAS. C. LORIMER